Madame,

Monsieur,

Le Système commun d’orientation et de réception des demandes est le fruit d’une collaboration entre plusieurs ministères, organismes de services de santé, divisions scolaires et organismes d’aide à l’enfance. Le Système fournit du soutien pour les enfants ayant des besoins de soins de santé du Groupe B (par exemple, asthme, allergies potentiellement mortelles, diabète et trouble convulsif) lorsqu’ils fréquentent une école, une garderie ou un service de soins de relève. Quand un enfant motive un tel type de soutien, une infirmière autorisée prépare un plan de soins de santé et donne une formation au personnel du programme communautaire.

D’après les renseignements que vous avez fournis, votre enfant gère sa médication contre l’asthme de manière autonome. Par conséquent, et si nécessaire, le personnel du programme communautaire mettra en œuvre le Plan d’intervention en cas d’urgence qui accompagne cette lettre. Une infirmière présentera cette information au personnel du programme communautaire.

Si l’une des situations ci-dessous s’applique à votre enfant, veuillez communiquer directement avec moi afin que je puisse mettre à jour les renseignements le concernant.

* Votre enfant a besoin d’assistance pour la prise de son médicament contre l’asthme.
* Le médecin n’a pas renouvelé l’ordonnance du médicament de soulagement (par exemple, Ventolinmd, Airomirmd) de votre enfant.
* Votre enfant n’est plus considéré comme souffrant d’asthme.

Veuillez communiquer avec moi si vous avez des questions.

Sincères salutations,

Infirmière du Système commun d’orientation et de réception des demandes